

Les résultats pour le *scénario 1b* sont similaires à ceux obtenus pour le *scénario 1a* puisque dans la plupart des cas, le tarif extérieur des États-Unis est en fait plus faible que les tarifs extérieurs canadien et américain actuels. Les seules différences importantes entre les politiques propres à chacun des scénarios touchent le secteur agricole. Dans ce scénario, avec un TEC, la protection tarifaire de ce secteur en regard du reste du monde demeure inchangée au Canada et diminue aux États-Unis. Au total, ceci mène à une augmentation légèrement plus forte des importations en provenance du reste du monde pour la plupart des régions canadiennes et à une légère diminution seulement des importations des États-Unis en provenance de cette région.

Effets sectoriels sur le commerce

En ce qui concerne les importations, la différence la plus marquée entre les deux scénarios de TEC est leurs effets relatifs sur le secteur agricole. Dans le *scénario 1a*, la protection de ce secteur par rapport au reste du monde s'accroît de fait. Bien que cet accroissement soit compensé par l'élimination des droits de douane entre le Canada et les États-Unis, l'effet global est une légère diminution des importations agricoles internationales des trois régions canadiennes, dans une fourchette allant de 0,24 à 1,89 % (tableau 5). Dans le *scénario 1b*, la protection tarifaire en regard des importations en provenance du reste du monde dans le secteur de l'agriculture ne change pas au Canada, mais elle est réduite de 75 % aux États-Unis. En conséquence, pour toutes les régions canadiennes, les importations de produits agricoles augmenteraient, d'un modeste 9,27 % dans le cas du Canada-Ouest, tandis que les importations de ces produits par les États-Unis augmenteraient dans une proportion nettement plus remarquable, soit de 37,49 % (tableau 6).

Dans les deux scénarios, le secteur le plus touché au Canada est celui des aliments pour lequel la protection tarifaire est totalement éliminée en ce qui regarde les importations des États-Unis et est réduite de 65 % en ce qui regarde les importations du reste du monde. Il en résulte une spectaculaire augmentation de 147,20 % des importations internationales de produits alimentaires dans le cas du Canada-Ouest (*scénario 1b*)³⁴. Le secteur du vêtement, dont la protection tarifaire contre les importations du reste du monde diminue de 43 %, vient au deuxième rang parmi ceux qui sont les plus touchés dans l'ensemble du Canada. Dans le *scénario 1b*, selon notre modèle, les importations de vêtements augmentent de 18,35 % au Canada-Est et de 19,46 % au Canada-Ouest³⁵.

³⁴ Cette augmentation des échanges internationaux est bien sûr compensée par une diminution des échanges interrégionaux canadiens, ce qui donne de plus faibles augmentations des échanges totaux. Ainsi, dans le cas du Canada-Ouest, les importations totales d'aliments (y compris les importations en provenance d'autres régions canadiennes) augmentent de 37,03 % (les tableaux des effets totaux sur les échanges sectoriels sont disponibles sur demande).

³⁵ Lorsque l'on tient compte des importations interrégionales canadiennes, les augmentations au Canada-Est et au Canada-ouest sont respectivement de 12,29 et 4,52 %.